



Fédération Française de **Boxe**
Commission Nationale de **Boxe Amateur**



Championnat de France Amateur Juniors



**CHAMPIONNAT DE
FRANCE AMATEUR
JUNIORS**

HOMMES &

FEMMES

2024

RÈGLEMENT

Édition officielle
du 01 septembre 2023
Off01 Règl CFA J 2024

SOMMAIRE

LE CALENDRIER DU CHAMPIONNAT DE France AMATEUR JUNIORS H & F 2024 **page 4**

LE DÉROULEMENT DU CHAMPIONNAT DE France AMATEUR JUNIORS H & F 2024 **page 5**

LES RÈGLES SPORTIVES DU CHAMPIONNAT DE FRANCE AMATEUR JUNIORS H & F 2024 **page 6**

LES PRIX ET LES CLASSEMENTS DU CHAMPIONNAT DE FRANCE AMATEUR JUNIORS H & F 2024 **page 9**

LE CALENDRIER DU CHAMPIONNAT DE FRANCE AMATEUR JUNIORS Hommes & Femmes 2024

Né(e)s en 2006 et 2007

CALENDRIER DE LA COMPÉTITION

→ Championnats régionaux JUNIORS hommes & femmes
avant le 08 janvier 24

→ 1/8^e. et 1/4 du championnat de France Juniors Hommes & Femmes
les 03 et 04 février 2024 au parc d'Olhain (62)

→ Engagements individuels au Championnat de France Juniors Hommes & Femmes
avant le 08 janvier 24 à 12h00

→ CFA Juniors Hommes & Femmes :
½ finales et Finales
Les 17 et 18 février 2024 au parc d'Olhain (62)

	01	02	03	04	05	06	07	08	09	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27
Février			1/8 1/4 CFAJ/ CNA														1/2 et F CFAJ/ CNA										

LE DÉROULEMENT DU CHAMPIONNAT DE FRANCE AMATEUR JUNIORS Hommes & Femmes 2024

Préambule : la qualification "boxeur" *dans ce document, désigne les Hommes et les Femmes*

1°) Les engagements individuels au Championnat de France Amateur juniors 2024

a) Les engagements individuels sont réalisés par les comités régionaux, ils doivent donner leur ordre de préférence à l'aide du dossier fédéral d'engagement. Les bulletins individuels d'engagement obligatoirement signés par chaque boxeur, le représentant légal (si mineur) et par son président de club sont joints au dossier.

b) Les dossiers d'engagement au Championnat de France Amateur juniors hommes et femmes envoyés par les comités régionaux doivent arriver à la FFB **AVANT le 08 janvier 2024 à 12h00.**

c) Les comités régionaux ne peuvent engager que des boxeurs :

- **nés en 2006 et 2007**

- **de nationalité française¹,**

- **Hommes ayant 10 combats, (7 combats pour : 48, 51, 92, +92 kg) à leur palmarès au 08 janvier 2024**

- **Femmes ayant 8 combats, (6 combats pour les 48, 70, 75, 81, +81 kg) à leur palmarès au 08 janvier 2024**

- **fournir un certificat de non-grossesse**, avec le bulletin d'engagement pour les femmes.

- **ayant été engagé** au championnat régional et **n'ayant pas été forfait** pour quelque motif que ce soit.

d) Lorsqu'ils engagent plusieurs boxeurs dans une catégorie de poids (3 boxeurs au maximum), les comités régionaux les présentent suivant un ordre préférentiel (de 1 à 3)

Attention : Il ne sera Pas demandé de chèque de caution, mais en cas de forfait d'un(e) boxeur (se), 100 € seront déduits au Comité Régional d'où dépend le boxeur.

2°) La sélection et le classement des boxeurs

Les boxeurs sont sélectionnés (16 boxeurs sélectionnés au maximum par catégorie de poids) et classés par la Commission nationale de boxe amateur.

3°) Les critères de sélection et de classement pour le Championnat de France Amateur Juniors H & F 2024

La sélection et le classement des boxeurs (ses) sont effectués selon les critères suivants :

- *Ordre de proposition préférentiel présenté par le comité régional sur le dossier d'engagement²,*
- *Analyse du palmarès : nombre de combats, nombre de victoires, niveau et diversité des adversaires rencontrés*

4°) Le déroulement de la compétition

La compétition se déroule selon le principe de l'élimination directe.

5°) FRAIS DE COMPETITION : aucune participation ou remboursement de frais par la FFBoxe

¹ Si un boxeur ou une boxeuse a acquis récemment la nationalité française, le comité régional doit faire la demande de rectification et fournir les pièces justificatives aux services administratifs de la FFB, dans le cas contraire, la proposition d'engagement ne sera pas étudiée par la commission.

² Lorsqu'un boxeur engagé par le comité régional n'est pas sélectionné par la commission, les boxeur(se)s qui le suivent éventuellement dans l'ordre de présentation des candidatures ne sont pas automatiquement sélectionnés.

LES RÈGLES SPORTIVES DU CHAMPIONNAT DE FRANCE AMATEUR JUNIORS Hommes & Femmes 2024

Sur le lieu de compétition, LE REPRÉSENTANT OFFICIEL DE LA FÉDÉRATION EST LE SUPERVISEUR FÉDÉRAL. Il peut prendre toute décision nécessaire au bon déroulement de la compétition.

Le code sportif de la boxe amateur en vigueur au 1^{er} septembre 2023 s'applique dans sa totalité au Championnat de France Amateur juniors 2024.

Les points qui suivent sont spécifiques à la compétition ou constituent un rappel de certaines règles importantes du code sportif.

Règle 1 - Deux frères ou deux sœurs ne peuvent pas être engagés dans la même catégorie de poids.

Règle 2 - Les pesées et les visites médicales

Les pesées sont effectuées aux limites des catégories de poids officielles, **sans aucune tolérance de poids.**

Une seule pesée officielle et visite médicale par jour de compétition sont programmés.

- La pesée se fait obligatoirement en tenue de compétition avec une tolérance de poids de 300 grammes (cf. code sportif).

Règle 3 - Les catégories de poids

CATÉGORIES DE POIDS JUNIORS HOMMES			
<i>de 46 à 48 kg</i>	<i>60 kg</i>	<i>75 kg</i>	<i>+92 kg</i>
<i>51 kg</i>	<i>63,500 kg</i>	<i>80 kg</i>	
<i>54 kg</i>	<i>67 kg</i>	<i>86 kg</i>	
<i>57 kg</i>	<i>71 kg</i>	<i>92 kg</i>	

CATÉGORIES DE POIDS JUNIORS FEMMES			
<i>de 45 à 48 kg</i>	<i>54 kg</i>	<i>63 kg</i>	<i>75 kg</i>
<i>50 kg</i>	<i>57 kg</i>	<i>66 kg</i>	<i>81 kg</i>
<i>52 kg</i>	<i>60 kg</i>	<i>70 kg</i>	<i>+81 kg</i>

En fonction du niveau sportif et du nombre de boxeurs engagés, la CNBA se réserve le droit de ne pas ouvrir toutes les catégories.

Règle 4 - Les horaires de compétition

Les heures de début de chaque programme sont arrêtées par la FFB. Cependant, en cas de nécessité l'ordre des combats peut être modifié par le Superviseur fédéral. Aucun combat ne peut se dérouler au-delà de **22h00**.

Règle 5 - La durée des combats

- Juniors Hommes : 3 x 3'
- Juniors Femmes : 3 x 3'

Règle 6 - Le jugement des combats

Les combats sont jugés sur une base de 10 points, appelé également :

« Ten points must-system »

Les combats peuvent être jugés :

- avec le système de jugement électronique
- avec des bulletins manuels (papier)

Chaque juge doit juger indépendamment les mérites des 2 boxeurs. Le système de jugement est basé sur les critères suivants :

- 1 – Le nombre de coups de qualité sur la cible**
- 2 – La domination dans le combat par supériorité technico-tactique**
- 3 – La compétitivité (être actif durant toute la durée du combat – engagement)**

Les juges doivent appliquer les barèmes suivants pour noter un round :

- 10 – 9 : domination légère dans le round**
- 10 – 8 : domination claire dans le round**
- 10 – 7 : domination totale dans le round**

Règle 7 - Le matériel individuel et la tenue

La tenue des boxeurs (ses) doit être conforme au code sportif de la FFB, en particulier :

- Les gants sont de **10 onces** pour toutes les catégories de poids. Un lot de matériel agréé (gants et casques) est fourni (en prêt) par la FFB pour chaque phase du Championnat de France Amateur juniors.
- **Les bandages sont obligatoires : minimum 2,5 m et n'excédant pas 4 m de long et 5,7 cm de large.** Aucun autre type de bandage n'est autorisé. Les bandages sont systématiquement vérifiés avant (au moment de la « prise des gants ») et en fin de combat. Les bandages peuvent être croisés et passés entre les doigts. Dans le cas de bandages non réglementaires, l'arbitre peut disqualifier le boxeur.
- Les casques sont personnels ; ils doivent obligatoirement être de la couleur du coin affecté au boxeur (se). Ils doivent être agréés par le Chef du jury de la compétition (mentonnière et protège-pommettes sont interdits). La FFB tient 6 casques à disposition des boxeurs (3 rouges et 3 bleus de tailles différentes).
- Les maillots de type débardeurs (sans manches) sont rentrés dans le short (ceinture du short visible).
- Le short ne doit pas descendre au-dessous des genoux.
- Les leggings et les chaussettes dépassant les genoux sont interdits
- La jupe-Short est autorisée pour les femmes.

- Les cheveux longs doivent être placés sous le casque et doivent être maintenus par un foulard, un bandana ou une charlotte ; Les épingles à cheveux sont interdites.
- La barbe et la moustache sont autorisées et ne doivent pas couvrir le cou et excéder 10 cm de long.
- Le port de « bijoux de piercing » est interdit sur toute partie du corps (langue, nombril, oreilles...).
- Les boxeurs et les boxeuses s'engagent à porter, au cours de la finale, le matériel qui leur serait fourni par un des partenaires de la FFB.
- Le matériel spécifique aux femmes : le maillot de corps est à larges bretelles ou avec des manches très courtes recouvrant uniquement les épaules. Le port du protège poitrine n'est pas obligatoire, mais il est fortement conseillé.
- Le protège dent rouge ou dans une couleur dérivée du rouge est interdit.
- Les tenues aux couleurs nationales sont interdites.

Règle 8 - La tenue des entraîneurs

Pour accéder au coin du ring, les entraîneurs doivent obligatoirement être dotés d'un badge officiel fédéral « entraîneurs » et porter une tenue sportive. Ils doivent être licenciés à la FFB pour la saison et titulaire d'un diplôme de Prévôt fédéral au minimum.

Règle 9 - Les repêchages

Seul le dernier battu par un boxeur qualifié pour le tour suivant peut le remplacer en cas de forfait.

Règle 10 - Les sanctions pour forfait

Les forfaits doivent être déclarés par écrit (courrier, fax ou e-mail) dans les plus brefs délais de manière à éviter le déplacement inutile de l'adversaire sur le lieu de compétition, et il doit être justifié dans les 72 h maximum.

Après une défaite par **forfait et quel qu'en soit le motif** (sauf après blessure ou inaptitude constatée par le médecin de la compétition et portée sur le procès-verbal), les boxeurs forfaits sont interdits de boxer en compétition jusqu'au 28e jour (inclus) après le dimanche du tour au cours duquel le boxeur ou la boxeuse a été forfait. Les Présidents des comités régionaux sont chargés de faire appliquer cette mesure.

Une pénalité financière de **100 €** est appliquée au comité régional ayant engagé le boxeur ou la boxeuse.

Règle 11 - Les tableaux de compétition

Les tableaux sont établis par la Commission nationale de boxe amateur en fonction du nombre réel de boxeurs sélectionnés dans chaque catégorie de poids.

LES PRIX ET LES CLASSEMENTS DU CHAMPIONNAT DE FRANCE AMATEUR JUNIORS Hommes & Femmes 2024

La Fédération française de boxe attribue des prix, publie des classements et délivre des attestations à l'issue du Championnat de France Amateur juniors 2024.

1°) Les classements et prix du Championnat de France Amateur juniors

- **Le classement par clubs** : sont classés les trois clubs ayant obtenu le plus de points. Les trois clubs classés reçoivent une attestation de la Fédération française de boxe.
- **Le classement par comités régionaux** : sont classés les trois comités régionaux ayant obtenu le plus de points. Les trois comités régionaux classés reçoivent une attestation de la Fédération française de boxe.
- **Le Challenge du meilleur boxeur**: est attribué au meilleur boxeur des Finales

2°) L'attribution des points

Pour les classements par clubs et par comités régionaux, les points sont attribués selon le barème suivant.

Places obtenues par les boxeurs	Nombres de points attribués
Vainqueur du Championnat de France	5 points
Finaliste	3 points
Place de 3^e	1 point

Forfaits enregistrés	Nombres de points retirés
Classement par clubs	- 2 points
Classement par comités régionaux	- 2 points

La CNBA se réserve le droit de statuer sur toute situation non prévue au présent règlement



Fédération Française de Boxe
Tour Essor
14 rue Scandicci
93500 PANTIN
01 49 42 23 75 (tel.)
01 49 42 28 79 (fax)
www.ffboxe.com